

SEANCE DU 24 JUIN 2013

**DELIBERATION N°DEL069-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C.PICCA,  
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,  
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,  
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

**Pouvoirs :**

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

**Absents excusés :**

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et  
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Tarifs pour la vente de livres de la bibliothèque**

**Rapporteur : Isabelle BÉREZIAT**

M. le Maire expose au conseil municipal :

Lors de différentes manifestations organisées par la commune, la bibliothèque procède à la vente de livres d'occasion, le samedi 21 septembre 2013.

Il est proposé d'établir les tarifs de vente comme suit :

- 0,50 € pour les livres jeunesse
- 1 € pour les livres adultes
- 2 € pour les beaux livres
- 1 € pour les documents sonores.

Ces sommes seront encaissées sur la régie de recettes de la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs pour la vente de livres de la bibliothèque

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI